

OBJET

**PERSONNEL - Mécénat
de compétences au profit
de la Communauté
d'agglomération du
Saint-Quentinois.**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
16/09/21

Date d'affichage :
16/09/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 septembre 2021 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEWICZAK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Philippe LEMOINE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE, Mme Patricia COUPET-VERRIER suppléante de M. Jean-Marie GONDRY, M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, M. Paul REMY suppléant de M. Roger LURIN, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Stéphane LINIER, M. Alain BRISON représenté(e) par Mme Jocelyne DOGNA, M. Sébastien VAN HYFTE représenté(e) par M. Michel BONO, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT.

Absent(e)(s) :

M. Damien NICOLAS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Dans le cadre d'un partenariat entre le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France et la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, la mise en place d'un mécénat de compétences permettrait d'apporter un soutien matériel, sans contrepartie directe de la part de la collectivité, à l'exercice d'activités présentant un intérêt général, notamment en développant différentes actions dans le cadre de la

gestion de la Réserve Naturelle Nationale des marais d'Isle.

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France est une association reconnue d'intérêt général et éligible au mécénat de compétences, dont le cadre est défini par la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

La signature d'une convention tripartite permettrait ainsi à la collectivité de bénéficier d'un don de compétences ponctuel et gracieux, sous la forme d'un prêt de main d'œuvre, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2023.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion d'une convention de partenariat entre le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France et la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat annexée au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 absence adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir): Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210922-54270-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27 septembre 2021
Publication : 30 septembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Convention de partenariat entre le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France et la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (Maison du Parc) pour l'accueil d'une personne en mécénat de compétences

Entre

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France situé 1 place Ginkgo-Village Oasis, 80480 DURY, représenté par son président M. Christophe LEPINE, ci-après dénommé « Conservatoire »,

La communauté d'agglomération du Saint-Quentinois 58 boulevard Victor Hugo BP 80352 - 02108 SAINT-QUENTIN Cedex, représentée par sa Présidente en exercice, Madame Frédérique MACAREZ,

M. Christophe, Martin, Jacques PAUCHET, né le 17/09/1957 à Brissy-Hamégicourt, salarié de la BNP Paribas, dans le cadre d'une mise à disposition auprès du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, habitant 19 rue Sainte Benoîte 02240 BRISSY-HAMEGICOURT.

Préambule

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France est une association reconnue d'intérêt général et éligible à la prise en charge d'un salarié du secteur privé pour effectuer un mécénat de compétences. Dans ce cadre, M. Christophe PAUCHET salarié de la BNP Paribas à l'agence de Saint-Quentin a sollicité le Conservatoire pour effectuer une mission jusqu'en avril 2023.

Le Conservatoire y a vu l'opportunité de développer différentes actions notamment dans le cadre de la cogestion de la Réserve Naturelle Nationale des marais d'Isle qu'il assure avec la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

1. Objet de la convention

La présente convention a pour but de fixer les engagements respectifs permettant l'accueil au titre du mécénat de compétences de M. Christophe PAUCHET et le périmètre de sa mission.

2. Engagements des partenaires

Le Conservatoire s'engage à :

- Mettre à disposition à de M. Christophe PAUCHET tout le matériel informatique nécessaire et l'accès au réseau du Conservatoire
- Le matériel de bureautique nécessaire : agenda, stylo, crayon...
- La création d'une adresse mail @cenhautsdefrance.org,

La communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'engage à :

- Mettre à disposition de M. Christophe PAUCHET un espace de travail avec accès internet et à une imprimante selon les besoins,
- L'accès à une ligne fixe,
- Le badge d'accès au bureau.

M. Christophe PAUCHET s'engage à :

- réaliser une mission pour la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois à hauteur de deux jours par semaine en fonction des besoins en respectant les consignes qui lui seront données par l'encadrement de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- réaliser une mission pour le Conservatoire à hauteur de 3 jours par semaine.

3. Durée

La convention est établie pour la durée de la mission de M. Christophe PAUCHET, du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2023.

4. Présence dans les locaux

M. Christophe PAUCHET sera présent dans les locaux de la Maison du Parc, 5 jours maximum par semaine.

En fonction de son planning il sera amené à se déplacer sur le terrain, seul ou en binôme avec un agent du Conservatoire ou de la communauté d'agglomération.

Un planning hebdomadaire partagé en ligne sera mis en place pour faciliter l'organisation des missions de M. Christophe PAUCHET.

5. Suivi de la convention

Pour le suivi de la convention au sein du Conservatoire, la personne référente est Mme Clémence LAMBERT, Chargée de mission vie associative, c.lambert@cen-hautsdefrance.org, 03.22.89.84.29, 06.07.30.41.61.

Pour le suivi de la convention au sein de la Maison du Parc, la personne référente est M. David LACAVE, david.lacave@casq.fr.

6. Frais annexes

Le Conservatoire établit une convention à part entière avec la BNP Paribas concernant la rémunération salariée, la pose des congés, les frais de déplacement et les frais de repas, M. Christophe PAUCHET restant salarié à part entière de la BNP Paribas jusqu'en avril 2023.

Aucun frais annexe ne sera demandé à la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois en dehors des engagements prévus au 2.

7. Assurances

Les assurances relatives aux missions de M. Christophe PAUCHET, dans le cadre de ses activités liées au Conservatoire seront prises en charge par le Conservatoire :

- Responsabilité civile couvrant le collaborateur mis à disposition dans le cadre de sa mission, y compris hors des locaux de l'association accueillante,
- Assurance automobile couvrant le collaborateur en cas de déplacements dans le cadre de sa mission, avec utilisation de son véhicule personnel, le cas échéant.

Dans le cadre des déplacements professionnels occasionnels que M. Christophe PAUCHET serait amené à effectuer à l'aide d'un véhicule de service fourni par la communauté d'agglomération, l'intéressé serait couvert par l'assurance de la collectivité.

M. Christophe PAUCHET précise également avoir une assurance personnelle le couvrant dans le cadre de tous ses déplacements professionnels avec son véhicule personnel.

Fait en trois exemplaires à Saint-Quentin, le

M. Christophe LEPINE,
Président du Conservatoire d'espaces
naturels des Hauts-de-France,

Madame Frédérique MACAREZ,
Présidente de la communauté
d'agglomération du Saint-Quentinois

M. Christophe PAUCHET